

Projet d'extension du parc éolien de Saint-Nicolas-des-Biefs

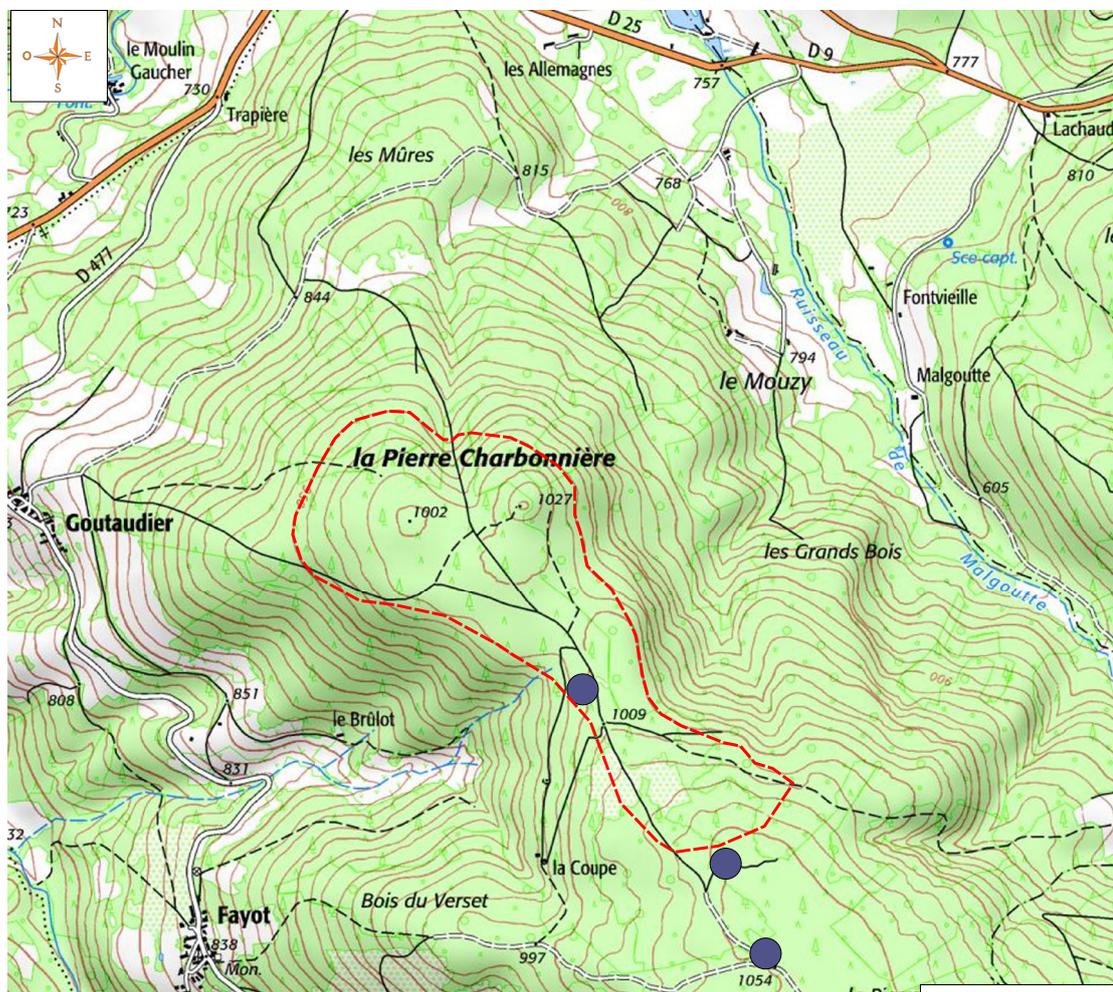
Bulletin d'information - août 2018

Historique du parc éolien et de son projet d'extension

Portée par une dynamique locale forte, la commune de Saint-Nicolas-des-Biefs a accompagné avec enthousiasme le développement d'un parc éolien sur son territoire. Des premiers contacts avec les élus et les acteurs locaux en 2006 à la mise en service du parc éolien en janvier 2015, ABO Wind a soutenu le développement de ce projet éolien et assure désormais sa gestion administrative et son exploitation. Le parc éolien, composé de 7 éoliennes d'une puissance unitaire de 2 MW et situé au sein de la Montagne Bourbonnaise, contribue au mix énergétique de la région en produisant localement de l'électricité d'origine naturelle et durable. Il permet d'alimenter en électricité l'équivalent de 55 000 personnes (hors chauffage) et d'économiser 66 000 tonnes de CO₂ par an.

Depuis 2017 et en accord avec la mairie de Saint-Nicolas-des-Biefs, une analyse de possibilité d'extension du parc éolien est en cours sur la zone de la Pierre Charbonnière. Afin de caractériser la zone d'extension identifiée, il est nécessaire de mener plusieurs études sur le site et ses alentours. L'ensemble de ces études permettra de définir le meilleur projet pour le territoire et de définir le modèle d'éolienne le plus adapté : hauteur du mât, longueur des pales, puissance unitaire...

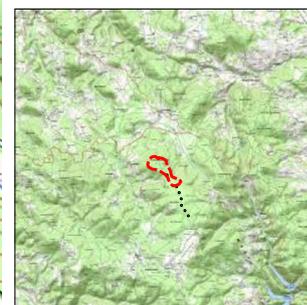
Ce bulletin vous permettra d'obtenir les informations relatives aux études menées ainsi qu'un aperçu des prochaines étapes du projet.



Projet d'extension Saint Nicolas des Biefs Nord

Légende

-  Zone d'étude
-  Parc existant



ABO Wind
75 rue de la Villette
69003 LYON
www.abo-wind.fr

Victor EGAL
Responsable de projets
Tel : 04 81 09 18 35

Mail : eegal@abo-wind.fr

ABO
WIND

Frise chronologique

20 janvier 2015

- Mise en service du parc éolien (7 éoliennes)

Printemps 2017

- Contact avec la mairie et réflexion sur un projet d'extension du parc

Été 2017

- Lancement des études

Automne 2017

- Premier contact avec les propriétaires

Le dossier de demande d'autorisation environnementale unique

Depuis le 1er Mars 2017, le dispositif d'autorisation environnementale unique est entré en vigueur pour les projets éoliens, y compris pour les projets d'extension de parc. Auparavant, comme pour le parc éolien de Saint-Nicolas-des-Biefs, il fallait constituer une demande de permis de construire, ainsi qu'une demande d'autorisation d'exploiter : la procédure est donc simplifiée.

Une étude d'impact est jointe au dossier de demande et en constitue l'élément le plus important. Elle explique notamment comment les préoccupations environnementales, acoustiques et paysagères ont fait évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation. Les études relatives au projet sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention.

L'ensemble de ces études permettra de définir le meilleur projet pour le territoire ainsi que le modèle d'éolienne le plus adapté.

Etudes de faisabilité

Etude paysagère

Le volet paysager de l'étude d'impact est en cours d'élaboration. Il permettra d'étudier la possibilité d'intégration d'un projet d'extension et de mener une réflexion afin d'aboutir à un projet cohérent. Des photomontages seront réalisés afin de visualiser concrètement le paysage avec les futures éoliennes. Une attention particulière sera notamment portée à l'intégration des nouvelles éoliennes au sein du parc actuellement en fonctionnement.

Etude acoustique

Le bureau d'études EREA Ingénierie a réalisé une étude acoustique aux abords de la zone d'étude. Plusieurs sonomètres, installés au niveau des habitations les plus proches, ont mesuré pendant au moins 2 semaines le niveau de bruit dans différentes conditions de vent, de jour comme de nuit.

Les mesures réalisées vont ensuite permettre de modéliser l'environnement sonore autour du projet. Dans un second temps, à l'aide d'un logiciel de calcul, le bureau d'étude en charge de l'analyse pourra recréer virtuellement le bruit que généreraient les éoliennes et ainsi vérifier, à l'avance, si le projet respectera la réglementation acoustique française (Arrêté du 26 août 2011 - Voir paragraphe « L'aspect sonore d'une éolienne »). Si un risque de non-conformité apparaissait, le projet sera adapté de façon à réduire le bruit émis par les éoliennes. Plusieurs solutions sont alors envisageables : éloignement des éoliennes aux habitations, bridages acoustiques.



Mesure acoustique effectuée à La Coupe en 2010

Une fois l'extension du parc éolien construite et en fonctionnement, une seconde campagne de mesures acoustiques sera réalisée. Elle permettra de contrôler, par des mesures aux mêmes emplacements, que l'ensemble du parc éolien (7 éoliennes du parc et l'extension) est bien en conformité au niveau acoustique.

Le parc éolien en fonctionnement de Saint Nicolas des Biefs fait l'objet d'un suivi acoustique par EREA Ingénierie en 2017 avec des mesures de contrôle post-construction. Une réception acoustique a été réalisée par EREA Ingénierie en 2017 avec des mesures de contrôle. Ces mesures ont indiqué un respect des seuils réglementaires en période de jour (7h-22h) et de nuit (22h-7h) pour l'ensemble des points pour les deux directions de vent dominantes.



Début 2018

- Lancement de la campagne de mesure de vent

Automne 2018

- Choix de l'implantation et du modèle d'éolienne

Fin 2018

- Finalisation des études, caractérisation des impacts et mesures associées

2019

- Dépôt de la demande d'autorisation unique

Les études environnementales

Les études sur le milieu naturel et la biodiversité (flore, oiseaux, chauves-souris, faune terrestre) ont démarré en juillet 2017 pour une durée minimum d'un an (un cycle biologique complet). Ces études consistent à :

- Recenser et localiser précisément les zones naturelles sensibles ;
- Réaliser un inventaire de terrain des espèces animales et végétales que ces zones abritent à des périodes propices à leur observation ;
- Analyser les fonctionnalités écologiques du secteur ;
- Préciser les espaces vitaux nécessaires au maintien des espèces rares et/ou protégées au plan local, national, ou international, ainsi que le fonctionnement écologique des écosystèmes associés.

Pour l'étude faunistique, les observations de terrain réalisées par le bureau d'étude indépendant EXEN sont menées essentiellement à l'intérieur de la zone d'étude du projet éolien et sur ses abords élargis. Les prospections de terrain visent à explorer le maximum de superficie, en multipliant les techniques d'observation : poste fixe, parcours d'écoutes et d'observation, etc. En complément des prospections de terrain, le bureau d'étude se base également sur les éléments bibliographiques existants (naturalistes locaux, atlas départementaux ou régionaux...).

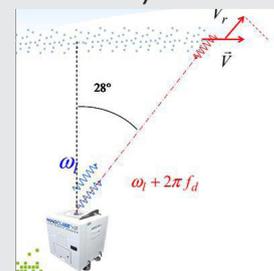
Les observations de terrain de l'étude floristique sont réalisées par le bureau d'étude CORIEAULYS sur la même zone d'étude et sont également couplées à une analyse bibliographique.

Ces deux bureaux d'étude réalisent également le suivi environnemental du parc éolien depuis sa mise en service en 2015, ce qui leur confère une connaissance étendue de la biodiversité locale. Ces études environnementales permettront de choisir la solution qui concilie au mieux le projet d'extension du parc éolien et le milieu naturel.

La mesure du vent

La caractérisation du vent (puissance, fréquence, direction, densité) est un élément déterminant pour le dimensionnement du projet d'extension du parc éolien. Elle permet de donner des indications fortes sur le type et l'implantation des futures éoliennes. Les autres études (acoustiques, environnementales, paysagères et techniques) viendront compléter cette analyse. Ces données, couplées aux données de production du parc en exploitation, permettront d'estimer précisément la production électrique du futur parc.

Pour connaître au mieux le gisement éolien, une campagne de mesure de vent est en cours sur site. Cette dernière est réalisée via un système de mesure LIDAR et un mât de mesure. Les deux dispositifs permettent d'obtenir des données précises à plusieurs niveaux de hauteur et de renseigner également sur l'évolution du vent avec l'altitude (gradient de vent).



Lidar installé sur site en Janvier 2018 et schéma de fonctionnement



Mât de mesure de 103 m installé sur site en Juillet 2018



Le parc éolien de Saint-Nicolas-des-Biefs

C'est en 2006 qu'ABO Wind a commencé ses études sur le projet éolien de Saint-Nicolas-des-Biefs. ABO Wind s'est entourée de nombreux spécialistes reconnus régionalement pour travailler à l'élaboration et à la construction de ce parc éolien. Au vu des différentes contraintes, le chantier de Saint-Nicolas-des-Biefs a permis à ABO Wind d'affiner son expertise en milieu forestier. Le parc éolien est non seulement une prouesse technique mais également l'image d'un site dans lequel nature et technologie cohabitent pour produire de l'énergie propre. **En 2017, le parc éolien a produit 35 022 MWh.**



Levage d'une des éoliennes



Parc éolien construit

Depuis 2006, ABO Wind est donc en étroite collaboration avec la commune de Saint-Nicolas-des-Biefs et est à l'écoute des préoccupations locales. Lors du développement du parc, l'équipe a réalisé de nombreux événements publics, présentations au Conseil Municipal et rencontres avec les riverains. Aussi, depuis la mise en service du parc, l'engagement d'ABO Wind perdure avec l'organisation de visites du parc éolien, la mise en place d'un suivi environnemental et des aménagements du parc tel que l'installation de barrières d'accès de sécurité.



Qui est ABO Wind ?



Avec quatre agences à Lyon, Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Wind développe des projets éoliens sur tout le territoire français depuis 2002. Soutenue par un groupe solide et indépendant, la société ABO Wind a développé et mis en service 22 parcs éoliens en France soit 278 MW d'électricité propre. La production issue de ces éoliennes représente l'équivalent de la consommation annuelle de la ville de Bordeaux.

Le métier d'ABO Wind est la réalisation de parcs éoliens «clés en main», c'est-à-dire la conception, la construction et l'exploitation, allant jusqu'au démantèlement en fin de vie du parc éolien.

Parce que l'éolien est une énergie de territoire, ABO Wind développe main dans la main ses projets éoliens avec les acteurs locaux. Cela se traduit par une communication et une concertation étroites tout au long du développement de ses projets. De la même façon, ABO Wind met tout en œuvre pour qu'une fois en fonctionnement les retombées économiques des parcs éoliens restent au niveau local.

www.abo-wind.fr

Responsables du projet :

Victor Egal

Tél. : +33 (0)4 81 09 18 32

victor.egal@abo-wind.fr

Axelle Cruder

Tél. : +33 (0)4 81 09 18 36

axelle.cruder@abo-wind.fr

Responsable de la communication :

Cristina Robin

Tél. : +33 (0)5 34 31 13 43

cristina.robin@abo-wind.fr

ABO
WIND